

DEC 2 1977



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/32/424  
16 décembre 1977  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/  
ESPAGNOL

Trente-deuxième session  
Point 50 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE LA  
SECURITE INTERNATIONALE

Lettre datée du 2 décembre 1977, adressée au Secrétaire général  
par le représentant permanent du Panama auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de prier Votre Excellence de bien vouloir faire distribuer aux Etats Membres, dans le cadre du point 50 de l'ordre du jour, le rapport de la mission dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour observer le plébiscite sur les traités relatifs au canal de Panama, organisé au Panama le 23 octobre 1977 (voir Annexe I) et l'Acte de la session extraordinaire du Tribunal électoral sur le décompte des suffrages exprimés lors du plébiscite susmentionné, dont une copie est jointe (voir Annexe II), en tant que documents de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent,  
(Signé) Jorge E. ILLUECA

ANNEXE I

Rapport de la mission dirigée par le Représentant spécial du  
Secrétaire général pour observer le plébiscite sur les traités  
relatifs au canal de Panama, organisé au Panama le  
23 octobre 1977

/Original : anglais/

I. INTRODUCTION

1. Le 13 septembre 1977, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a reçu du général Omar Torrijos Herrera, chef du Gouvernement de la République du Panama, le message suivant :

"Le 23 octobre, le peuple panaméen se prononcera par voie électorale sur les nouveaux traités relatifs au canal de Panama. Ce jour sera de la plus haute importance pour le monde entier. Nous vous invitons à vous rendre dans notre pays ou à y envoyer votre représentant pour observer comment le peuple panaméen se prononcera librement sur les nouveaux traités. Nous espérons que vos représentants vous rendront compte, ainsi qu'à la communauté internationale, des conditions de liberté dans lesquelles les Panaméens exerceront leur droit à déterminer leur destin."

Le 26 septembre 1977, le Secrétaire général a adressé au général Torrijos la réponse suivante :

"J'ai l'honneur de me référer à votre message du 13 septembre 1977 dans lequel vous m'invitez à me rendre dans votre pays ou à y envoyer mes représentants pour observer comment le peuple panaméen se prononcera, le 23 octobre 1977, sur les nouveaux traités relatifs au canal de Panama. Votre représentant permanent, l'ambassadeur Jorge Enrique Illueca, vous aura déjà fait connaître ma réponse positive à cette invitation. Toutefois, ne pouvant m'absenter de New York en ce moment car l'Assemblée générale y tient actuellement une session, je désignerai une personne chargée de me représenter personnellement. Les détails de cette mission seront arrêtés avec votre représentant permanent."

Après un échange de lettre entre le Secrétaire général et le représentant permanent du Panama, l'ambassadeur Illueca, au sujet de certains détails relatifs à l'organisation du plébiscite au Panama, le Secrétaire général a désigné, le 11 octobre 1977, son conseiller juridique, M. Erik Suy, Secrétaire général adjoint, comme son représentant spécial chargé d'observer les conditions dans lesquelles le peuple panaméen se prononcerait sur les traités entre le Panama et les Etats-Unis d'Amérique qui ont été signés à Washington D.C. le 7 septembre 1977.

/...

2. Le Représentant spécial a décidé qu'un petit nombre de personnes l'accompagneraient pour l'aider à mener à bien sa mission. La mission était composée des personnes suivantes : M. Santiago Torres-Bernardez et M. Ralph Zacklin du Service juridique; M. Abdelkader Abbadi du Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité; M. Angel Herrera, représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement au Panama; M. Carlos Stozek du Bureau des services généraux; et Mlle Anna Ferrer du secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

3. La mission a quitté New York pour le Panama le mercredi 19 octobre 1977 afin d'observer la campagne menée avant le plébiscite. La mission s'est terminée le mercredi 26 octobre 1977 après le décompte des suffrages et la proclamation des résultats.

## II. DEPLACEMENTS EFFECTUES PAR LA MISSION

4. Afin de pouvoir observer le déroulement du plébiscite du 23 octobre 1977 dans le plus grand nombre possible de régions du pays, la mission s'est scindée en trois équipes : la première équipe, composée du conseiller juridique, M. Erik Suy, de M. Carlos Stozek et de Mlle Anna Ferrer, a observé le déroulement du plébiscite à Panama et dans les provinces de Darien, San Blás et Colón; la deuxième équipe, composée de M. Angel Herrera et de M. Ralph Zacklin, a observé le déroulement du plébiscite dans les provinces de Veraguas, Los Santos, Herrera et Cocle; la troisième équipe, composée de M. Abdelkader Abbadi et de M. Santiago Torres-Bernardez, a observé le déroulement du plébiscite dans les provinces de Chiriqui et Bocas Del Toro.

5. De 7 heures du matin à midi, la première équipe a observé le déroulement du scrutin à Panama et en banlieue. Elle s'est rendue dans 16 bureaux de vote où étaient installés au total 200 isoloirs. Dans l'après-midi, l'équipe a gagné par avion les provinces peu peuplées de Darien et San Blás, où elle a observé comment le scrutin se déroulait à neuf points de vote. Par suite d'une interruption des communications, l'équipe n'a pas pu se rendre à Colón pour y observer le déroulement du scrutin.

6. La deuxième équipe est arrivée à Santiago, capitale de la province de Veraguas, un peu après 7 heures. Elle a visité cinq bureaux de vote à Santiago et cinq autres dans deux localités éloignées, la Colorada et la Peña. De Santiago l'équipe s'est rendue à Las Tablas, capitale de la province de Los Santos. Elle a visité deux bureaux de vote à Las Tablas, puis a gagné par la route les villes de Guarare, El Ejido et Los Santos pour visiter cinq autres bureaux de vote. De Los Santos, l'équipe s'est rendue à Chitre, capitale de la province de Herrera. Elle a visité au total 23 bureaux de vote dans les villes de Chitre, Paris, Parita, Pesé, Potuga et Pincon. Enfin, elle a quitté Chitre par avion pour se rendre à Penonome, capitale de la province de Cocle, où elle a observé le déroulement du scrutin dans deux bureaux de vote.

7. La troisième équipe, qui a observé le déroulement du plébiscite dans les provinces de Chiriqui et Bocas Del Toro, s'est installée à David, capitale de la province de Chiriqui, la veille du scrutin. Elle s'est d'abord rendue à Bocas Del Toro, Changuinola et Silico Creek observant le déroulement du scrutin dans sept bureaux de vote. Elle s'est ensuite dirigée vers Puerto Armuelles dans la province de Chiriqui où elle a visité quatre bureaux de vote. Dans l'après-midi, l'équipe est revenue à David où elle a observé le déroulement du scrutin dans 30 bureaux de vote.

### III. COOPÉRATION DES AUTORITÉS NATIONALES ET LOCALES

8. Sans la coopération généreuse et chaleureuse des autorités nationales et locales, la mission n'aurait pas pu observer le déroulement du plébiscite dans un aussi grand nombre de régions du pays. Des moyens de transport aérien et de surface ont été mis à la disposition des équipes pour leur permettre de se rendre dans les localités qu'elles avaient choisies au hasard. Les équipes ont été reçues par des responsables provinciaux et municipaux et elles ont pu parler librement avec les organisateurs du plébiscite et des citoyens panaméens.

### IV. OBSERVATION DU DÉROULEMENT DU PLÉBISCITE

9. La mission a pu constater par elle-même que le plébiscite se déroulait dans le calme, dans le plus grand ordre et avec la pleine participation de la population. Il régnait dans tout le pays une atmosphère de sérieux et d'esprit civique.

10. Lors de ses visites dans les bureaux de vote, la mission a eu pleine liberté d'observer toutes les étapes du processus électoral. S'étant familiarisée au préalable avec la législation et les règlements relatifs au plébiscite, la mission a examiné les urnes et les bulletins pour s'assurer qu'ils étaient conformes aux règlements et observé les diverses formalités (vérification de l'identité, inscription et prise des empreintes) dont devaient s'acquitter les électeurs. La mission a également inspecté les alentours des bureaux de vote pour déterminer si l'on cherchait à influencer les électeurs dans leur décision.

11. Des irrégularités mineures, qu'on ne saurait en aucun cas qualifier de systématiques ou délibérées, ont été observées dans un très petit nombre de bureaux de vote. Les équipes ont constaté la présence de la Garde nationale à proximité de certains bureaux de vote, bien que les organisateurs du plébiscite, et principalement le Juge-Président du Tribunal électoral, aient souligné qu'à aucun moment durant le plébiscite on ne verrait de gardes nationaux. Ce sont des pompiers et des étudiants qui ont veillé au maintien de l'ordre public. En d'autres occasions, les équipes ont remarqué que des véhicules officiels du Tribunal électoral portaient des affichettes de propagande incitant à voter "oui". Dans un bureau de vote, des fonctionnaires du Tribunal utilisaient même des haut-parleurs pour encourager la population à voter "oui".

#### V. CONCLUSIONS

12. Le Représentant spécial du Secrétaire général a été très bien accueilli au Panama. Les autorités panaméennes et les organes d'information ont souligné l'importance de la présence de l'Organisation des Nations Unies pendant le plébiscite. Grâce à l'entière coopération des autorités panaméennes et aux moyens qu'elles ont mis à leur disposition, le Représentant spécial et son équipe ont pu s'acquitter de leurs fonctions dans les meilleures conditions et dans une totale indépendance.

13. Le Représentant spécial estime que le plébiscite du 23 octobre 1977 sur les Traités Carter-Torrijos avait été extrêmement bien préparé et que le plébiscite lui-même s'est déroulé dans une atmosphère de calme et en conformité avec les pratiques démocratiques courantes.

14. Le Représentant spécial et son équipe ont visité autant de régions et de bureaux de vote qu'il était humainement possible de le faire. Ils ont également observé la campagne menée avant le plébiscite et le dépouillement du scrutin. Exception faite d'irrégularités mineures qui ont pu être observées dans certains bureaux de vote et auxquelles il était souvent remédié sur-le-champ, le Représentant spécial est parvenu à la conclusion que le plébiscite du 23 octobre 1977 s'est déroulé de façon normale et qu'il constitue un exemple de pratique démocratique.

Le Secrétaire général adjoint,

Conseiller juridique,

Représentant spécial du Secrétaire général  
pour observer le plébiscite organisé au  
Panama le 23 octobre 1977,

(Signé) Erik SUY

ANNEXE II

ACTE

de la session extraordinaire du Tribunal électoral, tenue au  
Palais législatif Justo Arosemena, pour le décompte final des  
suffrages exprimés lors du plébiscite national organisé le  
dimanche 23 octobre 1977

Les membres du Tribunal électoral du Panama, réunis en session extraordinaire au Palais législatif Justo Arosemena, le 28 octobre 1977 à 14 heures, en présence des Témoins honoraires désignés par le Décret No 115 pris à cet effet le 26 octobre 1977, des observateurs de l'Organisation des Nations Unies et des Recteurs des Universités d'Amérique, ont procédé au décompte final des suffrages exprimés lors du plébiscite national sur les Traités conclus entre le Gouvernement du Panama et les Etats-Unis d'Amérique, prévu par l'article premier du Décret-loi No 33, en date du 13 septembre 1977.

Les Délégués provinciaux du Tribunal électoral ont communiqué au greffe, pour examen, les résultats des scrutins de chaque province, puis le Contrôleur général de la République a procédé à la vérification des chiffres contenus dans les rapports des Délégués en les comparant aux décomptes figurant dans les actes dressés par le Conseil provincial des élections.

Aussitôt après le dépouillement, M. Luis Carlos Noriega, juge-président au Tribunal, a donné lecture des résultats définitifs pour l'ensemble de la République. Ces résultats sont les suivants :

|                    |         |
|--------------------|---------|
| SUFFRAGES EXPRIMES | 766 232 |
| OUI                | 506 805 |
| NON                | 245 117 |
| BULLETTINS NULS    | 14 310  |

MM. Lieder Celedonio Guardia et Julio E. Harris M., juges au Tribunal, ont alors présenté un projet de résolution dont le greffe a donné lecture et aux termes duquel il était pris acte de la ratification des nouveaux Traités relatifs au Canal par le peuple panaméen, lors du plébiscite national organisé le 23 de ce mois.

Ce projet de résolution a été approuvé à l'unanimité.

A la clôture de cette session extraordinaire, les membres du Tribunal électoral et l'éminente assemblée se sont levés pour écouter le Juge-Président du Tribunal annoncer au pays la ratification officielle des Traités Torrijos-Carter par le peuple panaméen qui s'est exprimé librement lors d'un plébiscite national franc de tout vice de procédure.

A/32/424  
Français  
Annexe II  
Page 2

En foi de quoi, le présent Acte a été dressé et signé, en présence des  
Témoins honoraires, par tous ceux qui ont pris part à cet événement solennel  
et historique.

Fait à Panama, le 28 octobre 1977.

(Signé) Illisible

-----